

Lundi 20 mars 2017

## Brexit : quel impact pour le secteur agroalimentaire ?



**Par Stéphane Dahmani**

Directeur Economie et contrat de filière Pôle Economie de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA)

Diplômé d'un master d'économie Appliqué de Paris Ouest Nanterre La Défense en 2009, il a travaillé durant un an au service de la recherche quantitative au sein d'une société de courtage.

Avant d'être recruté à la Direction Générale du Trésor Français où il a travaillé comme économiste pendant 5 ans. Il a tout d'abord eu en charge, pendant 4 ans, la réalisation de prévisions macroéconomiques (Inflation, Consommation des ménages et Croissance) au sein du service des Politiques macroéconomiques et des affaires européennes de Bercy. Puis il a été responsable du suivi économique et financier des entreprises françaises et rapporteur au sein de l'Observatoire du financement des entreprises, auprès de la Médiation du crédit, avant de rejoindre l'ANIA.

L'ANIA rassemble 18 fédérations nationales sectorielles et 23 associations régionales. Cette association constitue l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.

Concrètement, au sein du département économie et compétitivité, Stéphane DAHMANI suit les dossiers relatifs à l'économie et la compétitivité du secteur agroalimentaire. Son rôle est de représenter l'ANIA dans différentes instances et auprès des Pouvoirs Publics et d'apporter son expertise aux commissions, groupes de travail et services de l'ANIA. Ses principales fonctions sont d'assurer le suivi d'indicateurs économiques et de panel et la production d'une veille sur le secteur agroalimentaire. Il participe également à la rédaction de notes de conjoncture, de positions et d'argumentaires sur le secteur, dont il assure la synthèse et la diffusion auprès des entreprises adhérentes de l'ANIA.

### Résumé de la conférence :

Le référendum du 23 juin 2016 ayant opté en faveur du « Leave », le Royaume-Uni va quitter l'Union Européenne et entrer dans une période d'incertitude inédite sur le plan institutionnel, économique, social et financier. Malgré les réticences de certains Parlements locaux, le nouveau Gouvernement britannique a pu engager officiellement ce processus puisque le vote du Parlement a ratifié majoritairement en février le résultat du référendum populaire qui n'était que consultatif. Le Royaume-Uni devrait donc actionner l'Article 50 du traité européen avant la fin du mois de mars en demandant le retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne dont il était membre depuis 1973. Un calendrier complexe s'ouvre, paradoxalement concomitant de la célébration du 60ème anniversaire du Traité de Rome.

Le secteur agroalimentaire est particulièrement exposé au Brexit. En effet, les exportations françaises au Royaume-Uni représentaient 4,5 Mds€ en 2015, soit 14% des exportations françaises. De fait, le repli des exportations lié à la baisse de la livre sterling et au possible rétablissement de droits de douane et des barrières non-tarifaires (qui peuvent être élevés s'agissant de biens alimentaires), toucherait principalement la boisson (notamment le vin) et les produits laitiers, qui représentent respectivement 5,7% et 2% des exportations françaises au Royaume-Uni. Ce risque devrait toutefois être pondéré par les systèmes de couverture de taux de change. A titre d'illustration, Danone, qui réalise environ 6% de ses ventes mondiales en Grande-Bretagne, a ainsi annoncé qu'il continuerait d'atténuer les risques à travers la couverture classique de taux de change et qu'il entendait poursuivre le développement de son activité et de ses filiales au Royaume-Uni.

Retrouvez et réécoutez les conférences sur notre site :

<http://cejm.univ-rennes.eu>

